



Politique de la ville

CES - RAPPORT D'ETAPE

ANNEXES : INVENTAIRE DES THEMES ET DES ACTIONS

ANNEXE I : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le CES estime qu'une technopole de niveau européen peut réussir dans l'espace de la CAPS et son environnement à condition de respecter les critères d'implantation d'une entreprise dans sa logique économique dans un cadre large, celui de l'OIN très vraisemblablement.

Quels sont les critères de décision d'une implantation d'entreprise ?

- Localisation, image.
- Taux de taxe professionnelle, fiscalité locale et aides fiscales.
- Valeur locative.
- Charges foncières.
- Bassin d'emploi.
- Offre immobilière pour les locaux d'activité et les logements.
- Réglementation de l'urbanisme du parc d'activités (taille des lots).
- Lieux de vie et services aux salariés : restauration, crèche...
- Vie sociale du territoire (spectacles, ...).
- Accessibilité routière et transports en commun.
- Vocation de secteur :
 - Sous-traitance
 - Service à l'entreprise
 - Service à l'homme
- Filières de formation.
- Lieu de résidence du chef d'entreprise ou du réseau amical ou familial.
- Sécurité des biens et des personnes.
- Desserte haut débit/très haut débit.
- Accueil et relationnel avec l'équipe de collectivité.
- Valorisation patrimoniale des locaux d'activité.

Pour satisfaire cette logique d'implantation, il faut :

1. Définir la géographie du territoire (ne pas le cantonner aux limites de la CAPS) :
Croissant sud de l'Île-de-France, territoire défini par l'OIN : Orly, Massy, Palaiseau, Saclay, St Quentin en Yvelines, Versailles.

2. Étudier les forces et les faiblesses du territoire

Les +

- Orly, grandes écoles, établissements de recherche, qualité d'environnement.
- Potentiel et qualités scientifiques : ce territoire est le plus important en France à avoir la capacité d'être reconnu comme une des toutes premières technopoles européennes.
- Réseau de transport extrêmement dense, mais à rendre plus efficace et cohérent, lui permettant d'être relié rapidement aux grands pôles de développement.
- Attractif par son identité particulière qui a su préserver un équilibre entre ville, espaces naturels et espaces agricoles.
- Accessibilité nationale et internationale.

Les -

- Tissu bâti vieillissant, pas d'offre immobilière, non courtisé par les investisseurs.
 - Territoire traversé, saturation des axes de communication.
 - Manque de concertation entre les acteurs de la politique territoriale.
 - Absence d'image identitaire et de visibilité internationale.
- 3. Définir les pôles moteurs et les vocations de secteurs en permettant un dialogue avec les territoires voisins et en recherchant des complémentarités, des équilibres, des coopérations.**
- 4. S'asseoir sur les axes structurants du territoire et sa trame : grands axes de communication et interconnexions avec les autres territoires :**
- Les gares de Massy, les axes autoroutiers,
 - les équipements de recherche, les pôles scientifiques, les pôles de compétitivité, les grands secteurs économiques existants,
 - les spécificités de compétences technologiques,
 - les éléments de géographie naturelle comme les vallées, le parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse.

Propositions de la commission développement économique

- Réunir les 49 communes du territoire couvert par l'OIN sur une même orientation de développement économique ;
- Définir un cadre réglementaire, législatif, fiscal et financier de régulation foncière pour asseoir le développement. Ce cadre doit être très exhaustif pour donner toute sa solidité à une décision d'implantation ;
- Capitaliser sur les opérations soutenues aux niveaux national et local (Plan campus, Pôles de compétitivité, cluster,...) ;
- Capitaliser sur le tissu existant des entreprises ;

- Construire l'image du territoire pour des promotions aux deux niveaux national et international ;
- Schéma directeur de cohérence territoriale appuyant les initiatives des entrepreneurs ;
- Investir dans les infrastructures de transport, les lieux de vie (logement, commerces) ;
- Développer une offre d'habitat adaptée aux besoins de la population des entreprises ;
- Mettre en place une politique foncière ;
- Accompagner le développement des entreprises.

ANNEXE II : HABITAT

Le thème habitat, bien que non confié à une commission spécifique a été largement discuté au sein des deux commissions. Il en ressort :

- Il est très important qu'une politique de développement de l'habitat dans l'espace plateau + vallées soit établie avec les infrastructures et lieux de vie nécessaires en amont du développement économique pour le dynamiser et lui donner la dimension voulue du point de vue du développement durable.
- En particulier un développement raisonné de l'habitat sur le plateau est indispensable, le long des axes d'implantation des transports en commun, en cohérence avec les concentrations urbaines déjà établies, et avec un souci constant de préservation des liens entre les trois espaces urbanisé, naturel et agricole.
- Cet habitat doit être pensé avec une mixité fonctionnelle et de vie prenant en compte le PLH et par conséquent l'ensemble des habitants de la vallée et des plateaux au nord et au sud de la vallée.
- L'entrée par le concept « d'accessibilité » peut être une base commune, s'il est saisi dans une perspective globale (accès moyens de déplacement, au logement, à l'emploi, à la culture, à l'élaboration, aux services...).

Propositions

- Proposer un ou des espaces de développement urbain, irrigués par des transports en communs et proches de lieux d'activité, tant sur les plateaux que dans les vallées ;
- Le développement de l'habitat, adapté au développement économique raisonnablement envisageable, doit s'intégrer dans une perspective de long terme ouverte ;
- Un foncier favorable à l'implantation des activités commerciales et artisanales essentielles à la vie urbaine doit être prévu au départ ;
- Avoir l'ambition de loger localement un pourcentage significatif de professionnels actifs dans l'espace de l'OIN ;

- Anticiper, en concertation avec les entreprises agricoles, leur évolution future dans la perspective d'une plus forte interaction avec l'espace urbain proche, et inventer avec eux les espaces de transition entre ville et champs ;
- Proposer, dans le cadre de l'OIN, des opérations pilotes ambitieuses d'urbanisation à taille humaine, en cohérence avec les principes du développement durable et les orientations du Grenelle de l'environnement ;
- Prendre soin de maîtriser la gestion des ressources en eau ainsi que le traitement et recyclage des eaux usées sur le plateau, compte tenu de ressources limitées et de la sensibilité du réseau de rigoles et des étangs.

ANNEXE III : TRANSPORT

La situation particulière du Plateau de Saclay, en altitude par rapport aux vallées, au croisement des deux grands axes de circulation Palaiseau/Saint-Quentin et Sud-Essonne/N118-Paris Sud-est. La problématique des transports doit donc couvrir à la fois les transports locaux (voitures et TC) et les transits (essentiellement voitures). La prépondérance des déplacements en voiture et l'existence de points noirs récurrents conduit à gérer les deux moyens individuels et collectifs à long terme en tenant compte des délais très longs de réalisation de transports en site propre rapides et performants.

Transports individuels

Ils resteront majoritaires longtemps et il faut les optimiser :

- S'attaquer aux points et axes noirs, à court terme le CD 36 et le Christ de Saclay ;
- Réduire l'engorgement de voies secondaires traversant les villages en renforçant l'efficacité des voies principales ;
- Favoriser le covoiturage et l'auto-partage, et développer des parkings de délestage à proximité des transports en communs.

Transports collectifs

- 1)** Améliorer significativement le débit et la qualité de service des lignes de RER B et C.
- 2)** Poursuivre en urgence la réalisation du Site Propre de Transport en Commun (SPTC) entre Massy et Saint Quentin-en-Yvelines.
- 3)** Mettre sur la ligne 91-06 ; ligne principale du SPTC une offre de qualité : Amplitudes horaires, fréquences, confort, informations voyageurs, billettique aux stations (BHNS).
- 4)** Créer de nouvelles lignes entre la vallée et le plateau notamment sur le secteur Ouest, renforcer l'axe Nord / Sud via les lignes 269-02, 06-07 et 91-08 (Amplitudes horaires, fréquences...).
- 5)** Restructurer certaines lignes peu ou pas fréquentées pour trouver une nouvelle clientèle (et les rendre plus lisibles, plus simples).
- 6)** Améliorer l'interconnexion avec les réseaux de bus voisins (Versailles, Saint-Quentin et Les Ulis...) ainsi qu'avec les pôles et les axes du secteur (gare de Massy, gare du Guichet, Orly, Evry, RER C...). Augmenter la desserte de la gare RER B le Guichet.
- 7)** Créer un « observatoire des déplacements » pour donner aux différents acteurs une vision claire des déplacements sur le territoire et adapter l'offre de transport en fonction de la demande.

8) Aménager un réseau de pistes cyclables (sur la base du Schéma de principe des circulations douces de la CAPS) connecté aux principales stations de bus (SPTC notamment) pour les déplacements domicile –travail, les déplacements domicile - écoles et travail-travail, les sorties loisirs. Il faut prévoir également une signalétique, un jalonnement et des parcs à vélos.

9) Développer des services complémentaires au réseau de bus : Transport à la Demande (TAD) pour secteurs non desservis, zones à faible densité et aux heures creuses pour les autres..., auto partage, covoiturage, location de vélos ou vélo stations en libre service, plan de Déplacements d'Entreprises (PDE).

10) Améliorer l'environnement du réseau de TC :

→Rendre plus lisible le réseau de transport par une signalétique adaptée bilingue français et anglais aux points majeurs du réseau ;

→Améliorer l'image du réseau par des arrêts mieux équipés et sécurisés (accès PMR, mobilier urbain, SAEIV...).

11) Créer des outils d'information et de communication (Site Internet et autres supports...) intégrant la problématique des déplacements au sens large :

→Localisation et tarifs des parcs relais, cartographie des parcs à vélos gardiennés ou non, coordonnées des taxis, plan des pistes cyclables et des chemins de randonnées, horaires des bus et des RER, plan des lignes de bus, coordonnées des loueurs de voiture, adresses pour acheter des tickets de TC, information sur les déviations routières...

→Soutenir la mise en place d'un système de suivi des incidents sur le réseau (relevés et actions entreprises).

12) Mettre en place une démarche qualité concertée entre les transporteurs, la CAPS et les usagers (en relation avec les associations et avec des indicateurs de suivi) :

→Recenser les dysfonctionnements sur le réseau ;

→Élaborer un plan d'actions opérationnel avec un calendrier précis ;

→Faire un retour régulier aux différents acteurs dans le cadre d'un comité de suivi.

ANNEXE IV : DEVELOPPEMENT DURABLE

Les commissions du CES ayant privilégié dans cette première phase une réflexion de fond sur l'avenir du territoire, elles n'ont pas encore identifié des propositions précises d'actions à court terme hormis celles déjà présentées dans les annexes précédentes pour les thèmes habitat et transport. On peut cependant noter les points complémentaires suivants largement envisagés dans le concours d'idées :

- Inventaire des recommandations du Grenelle de l'environnement afin d'identifier les conceptions et technologies les mieux adaptées au territoire ;
- Elaboration préalable d'un plan de gestion des ressources en eau et des eaux usées. L'importance de ce point ne doit pas être sous-estimée et les investissements correspondants devraient être engagés parallèlement à toute extension urbaine ;
- Elaboration, en concertation avec les autres Communautés de l'espace OIN, de critères communs de conception des bâtiments industriels et tertiaires ;

- Réflexion sur les transports futurs non émetteurs de carbone dans l'espace OIN (véhicules électriques en libre service, à 2 ou 4 roues,...) ;
- Rénovation du réseau de rigoles ;
- Espaces forestiers et filière bois de chauffage ;
- Identification des énergies renouvelables ou non émettrices de carbone adaptées au territoire pour le chauffage et la production d'eau chaude.

ANNEXE V : LES REUNIONS DU CES

Réunions plénières : 17 septembre, 10 décembre 2007.

Réunions d'information : 15 octobre, 22 octobre, 19 novembre et 3 décembre 2007.

Réunions des commissions : 3 décembre 2007, 28 janvier, 10 mars et 18 avril 2008, 25 avril et 16 mai.

Réunions communes des commissions : 07 avril 2008.

Réunion d'approbation du rapport d'étape : 9 juin 2008.